

PLAN DE CESSION 2021 – FOIRE AUX QUESTIONS

En combien d'exemplaires remettre le dossier de candidature et sous quel format ?

Le dossier de candidature est à remettre à Oppidea en version papier, en un seul exemplaire. Le format du dossier est le format A4.

En plus, vous fournirez la version PDF de votre dossier sous clé USB.

L'ensemble de votre dossier + clé USB, sera inséré dans une chemise à élastique bleue pour les promoteurs et une chemise à élastique orange pour les bailleurs – format A4.

Combien de page doit faire mon dossier ?

Nous limitons le nombre de feuilles à 10, recto/verso (soit 20 pages), sauf pour la candidature sur la Cartoucherie (voir présentation spécifique, le nombre de pages est limité à 20, recto/verso, soit 40 pages).

Comment procéder au classement des ilots et combien de choix avons-nous ?

Le document Word joint au dossier de consultation intitulé « Fiche classement des ilots » est à compléter, imprimer et à coller sur le devant de votre chemise à élastique. Cela permet un visuel rapide de votre candidature.

Vous avez la possibilité de candidater sur 6 ilots maximum.

Vous ne devez inscrire qu'un seul ilot par case, vous ne pouvez pas faire de regroupement d'ilot.

Par exemple « 1^{er} choix – PIQUEPEYRE ilots 8-9-10-11-12/13-14 » n'est pas valide. Il faudra plutôt inscrire :

1^{er} choix - PIQUEPEYRE – Ilots 8-9-10-11-12

2^{ème} choix - PIQUEPEYRE – Ilots 13-14

Si vous candidatez pour Toulouse Aerospace, vous cochez la case prévue à cet effet dans le document Word « Fiche classement des ilots » et pour la Cartoucherie, vous complétez le document Word spécifique intitulé « Fiche classement Cartoucherie ».

Peut-on répondre en co-promotion avec un autre promoteur sur un ilot ? Comment procéder ? Doit-on constituer un dossier à part ?

Si vous souhaitez répondre en co-promotion (2 promoteurs) sur un ilot, vous ne constituerez pas de dossier à part, et intégrerez dans votre classement et votre dossier de candidature cette co-promotion.

Vous indiquerez l'équipe en co-promotion dans la case prévue à cet effet sur le document « Fiche classement des ilots ». Vous veillerez à la concordance des dossiers, c'est-à-dire que les 2 promoteurs doivent inscrire à la même position, dans leur dossier de candidature respectif, l'ilot sur lequel ils sont en co-promotion.

Pour la CARTOUCHERIE, groupement d'opérateurs, cf « Fiche classement Cartoucherie ».

Pour les ilots en VEFA, doit-on choisir le bailleur ?

Pour les ilots en VEFA, vous n'avez pas à désigner le bailleur : il appartient à la Commune où sis l'ilot en question, et sur la base de l'analyse des dossiers de candidature en VEFA, de désigner le bailleur.

En tant que bailleur, comment puis-je candidater pour les ilots en VEFA ?

Il s'agit du même processus de sélection que pour les ilots de logements sociaux en maîtrise d'ouvrage directe.

Vous candidatez sur un ilot en VEFA, et il appartient à la Commune où sis l'ilot en question, et sur la base de l'analyse des dossiers de candidature, de désigner le bailleur en VEFA.

Puis-je faire une seule grille d'engagement pour plusieurs ilots ?

Lorsque vous téléchargerez le dossier de consultation, vous trouverez le modèle de la grille d'engagements au format Word. Cette grille est à remplir pour chaque ilot candidaté.

Pour la Cartoucherie, vous remplirez une grille spécifique d'engagement au format Word, intitulée « Grille initiale engagements Cartoucherie 2021 ».

Doit-on vous faire des propositions d'architecte à ce stade ?

Au stade du dossier de candidature, vous ne devez pas nous faire de proposition d'architectes. Cette étape interviendra à l'issue de la sélection des promoteurs/ilot.

Quand nous annoncera-t-on le résultat et comment ?

Nous n'avons pas de date précise, mais nous souhaitons une annonce courant Avril 2021.

L'analyse de vos dossiers de candidature est un processus qui nécessite une validation de l'ensemble des acteurs du territoire pour chaque ilot en attribution.

L'annonce des résultats vous sera communiquée par courriel et par courrier.

Vous serez destinataire d'un seul courrier : si vous êtes retenu sur au moins un ilot, vous recevrez un courrier vous indiquant le(s) lot(s) sur le(s)quel(s) vous êtes sélectionné. Vous comprendrez par déduction que nous n'êtes pas sélectionné sur les autres lots candidats.

Si vous n'êtes retenu sur aucun ilot, vous recevrez un courrier en ce sens.

Par conséquent, il est important que votre dossier mentionne correctement vos coordonnées postales et une ou plusieurs adresses mail.

Peut-on demander des documents supplémentaires sur les ilots (par exemple fiche de lot) ?

Non, aucun document complémentaire ne vous sera fourni : ni cahier des charges, ni fiche de lot. Vous devez constituer votre dossier de candidature et vos choix à partir du dossier de présentation des ilots.

Peut-on faire des propositions différentes concernant la Surface de Plancher et le nombre de logements inscrits sur les fiches d'îlots ?

Les indications données sur les fiches de présentation des îlots sont susceptibles d'évolution, mais il ne vous est pas demandé de faire des propositions différentes concernant la SP et le nombre de logements.

Si nous souhaitons des renseignements d'ici notre remise de candidature, à qui devons-nous nous adresser ?

Vous devez adresser un mail à Audrey LEMAIRE : [**a.lemaire@oppidea.fr**](mailto:a.lemaire@oppidea.fr)

Puis-je obtenir un rendez-vous avec Oppidea après le 21 janvier 2021 ?

Aucun rendez-vous ne sera donné pendant la phase de constitution des dossiers de candidature.